FEV 2015

N°2

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Chers concitoyens,
Dés le début de notre mandat nous avons voulu axer nos projets sur la sécurité. Pour cela, la signalétique a été accentuée par un marquage au sol, un gros 30 km/H. Apparemment cela ne suffit pas, les véhicules ne respectent toujours pas la vitesse donc nous avons décidé de mettre en place des coussins berlinois devant l'école élémentaire pour sécuriser l'entrée et la sortie des classes.
En complément, la signalisation verticale (les panneaux) et des marquages au sol dans tout le village sont en cours de réfection.
En Décembre, j'ai organisé une réunion avec la SNCF et tous les maires jouxtant l'ancienne voie ferrée de Bazancourt à Sommepy. Suite à cet échange, vous allez bientôt pouvoir aller de Bazancourt à Chalerange en passant par une Voie Verte. L'état français a décidé de la mettre gratuitement à disposition et cela pour 20 ans reconductibles. Nous allons pouvoir aller d'un village à l'autre sans craindre les dangers de la route. Ce projet me tenait vraiment à cœur.
Grâce à la modification de la ligne électrique de très haute tension, RTE nous a subventionné à 99 % la chaudière à granulés que nous avons fait installer pour chauffer la bibliothèque et la salle informatique.
Le printemps arrive et nos projets se tournent vers les aménagements extérieurs, nous comptons sur votre active participation.

Le Maire, Damien GIRARD

Conseil Municipal 05 février 2015 :

- Dépenses anticipées
- Subventions
- Compétence numérique
- Requalification poste
- Gymnase
- Appel CEA
- Vente tracteur
- Balades à cheval
- Combinés multisport
- Recensement
- Ecole = CCRS
- Elections départementales
- « Je suis Charlie »
- Sainte Barbe

Vie Locale

- Théâtre
- Cinéma
- Grainothèque
- BAFA 2015
- Carnaval maternelle
- Judo-Club
- Club des Anciens
- Chasse aux œufs
- Village propre

INFORMATIONS MUNICIPALES

Dépenses anticipées d'investissement 2015

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de régler les dépenses suivantes, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2015:
- facture JVS MAIRISTEM pour le forfait annuel et la maintenance des logiciels de la Mairie, d'un montant total de 4 184,40 €
- facture UGAP pour l'acquisition d'un percolateur : 204,00 €
- remboursement d'une caution suite au départ d'un locataire : 522,00 €

Le montant total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2014 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 68 935.05 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2015, serait donc de 17 233.76 € (25 % du montant précité).
Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année 2015 lors de son adoption.

Dépenses prévisibles :
Cpte 205 - Concessions et droits similaires, brevets - 3 347,52 €
Cpte 2188 - Autres immobilisations corporelles - 204,00 €
Cpte 165 - Dépôts et cautionnements reçus - 522,00 €
Cpte 10226 – Taxe d'aménagement - 288,00 €

Recette prévisible : Cpte 001 – Excédent d'investissement reporté 4 361,52 €.
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Présents au conseil municipal :

- AUFFRAY Nathalie
- BRAU François-Xavier
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- FORTIER Éric
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- GOUYON Nathalie
- LECLERC Manuel
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absents excusés:

- BESSON Dominique
- CHABAUD Mélanie (pouvoir transmis)
- D'HAINAUT Cyril
- LUBIATO Mikaël
- NICOLI Christophe

Versement subventions 2015

Le Conseil Municipal décide le versement, d'une subvention à la ligue de l'enseignement dans le cadre de la convention Cinéligue, d'un montant de 349,40 €.

Il décide le versement d'une subvention à l'association rémoise « les amis des bêtes », d'un montant de 100,00 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Transfert de compétence « Aménagement Numérique du Territoire » à la CCRS

- Compte-tenu des enjeux économiques liés au déploiement de l'Internet à Très Haut Débit ayant pour finalité la préservation voir l'accroissement de l'attractivité du territoire Marnais ;
- Compte-tenu des enjeux sociaux que représente l'Aménagement Numérique des Territoires pour éviter la fracture numérique entre les zones densément peuplées et les zones rurales ;
- Le Conseil Général de la Marne a identifié le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) comme étant la structure adéquate pour porter le projet d'Aménagement Numérique du Territoire ;
- Etant entendu que les communes ne constituent pas une échelle suffisante de maitrise d'ouvrage pour déployer la fibre optique et qu'aucun opérateur ne serait intéressé pour commercialiser un réseau de télécommunications à l'échelle communale. Les Communautés de Communes ont donc été retenues pour être l'échelle territoriale minimale de concertation pour le déploiement du Très Haut Débit.

De ce constat, le Maire explique que pour mener à bien le projet d'Aménagement Numérique du Territoire de la Marne, il serait nécessaire de transférer la compétence « Réseaux de Communications Electroniques » (Aménagement Numérique du Territoire) à la CCRS dont notre Commune est membre. Ce transfert s'effectue dans l'optique d'une adhésion ultérieure de la Communauté au SIEM afin de transférer à ce dernier la compétence en cause.

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence Aménagement Numérique du Territoire à la CCRS.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs au transfert de cette compétence.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Requalification d'un poste administratif

Le Conseil Municipal décide la requalification d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2015 en raison de la réussite d'une secrétaire à un concours administratif.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR

Cession du terrain du gymnase de Pontfaverger-M.

- Le gymnase de Pontfaverger-M. est géré par le Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M. ;
- Le permis de construire du gymnase de Pontfaverger-M. a été enregistré au nom du Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M. ;

Néanmoins, les règles de droit prévoient que le droit du sol emporte la propriété du bâti;

Etant entendu qu'il convient de régulariser cette situation afin que le Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M. soit officiellement le propriétaire du gymnase.

Le Maire propose, par conséquent, de céder, à l'euro symbolique, au Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M., le terrain sur lequel le gymnase est construit. Il précise qu'il sera également nécessaire de faire appel à un géomètre expert afin qu'il procède au bornage en vue d'une division de parcelles. En effet, sur les parcelles AC 154, 399 et 404, seuls environ 1 850 m2 sont concernés par cette cession.

Le Conseil Municipal décide la cession, à l'euro symbolique, au Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M., du terrain d'environ 1 850 m2, sur lequel le gymnase est construit. Il est précisé que l'ensemble des frais liés à cette cession sera à la charge du Syndicat Scolaire de Pontfaverger-M. (géomètre expert, frais de notaire…).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Action en justice, délégation au Maire

Depuis 2011, la commune de Pontfaverger-M mène une action auprès des services fiscaux, afin d'obtenir le règlement des taxes foncières et professionnelles de la part des entreprises installées de façon permanente dans l'enceinte du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Moronvilliers.

Après avoir sollicité les différents échelons de la justice, il reste le Conseil d'Etat, dont la jurisprudence a été favorable pour deux cas similaires.

Le Conseil Municipal décide de faire appel des décisions rendues le 11 décembre 2014 par la Cour Administrative d'Appel 13NC00873 et 12NC01461, de saisir le Conseil d'Etat en cassation. Il décide de confier la défense de ses intérêts à Maître LUC-THALLER et Maître MISSET et mandate le Maire à ester devant le Conseil d'Etat en cassation afin de défendre les intérêts de la Commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Vente du tracteur ISEKI SF300

Le Maire rappelle que le tracteur, immatriculé 170 AHT 51, a été accidenté le 06/03/2014. Il propose la vente du tracteur accidenté pour un montant de 2 000€. Le Conseil Municipal accepte la vente du tracteur ISEKI SF300 au garage CAMUS Francis.

Le coût global du nouveau tracteur est donc de moins de 5900 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Convention « balades à cheval »

M. GUTAJ Smajl, domicilié 2 avenue de la Gare, se propose de réaliser des prestations de balades à cheval dans le village lors des festivités (fête patronale, Saint Nicolas, opération village propre…). Il s'engage à fournir annuellement une assurance de responsabilité civile pour tout dommage causé lors de ces interventions.
La commune propose de mettre à la disposition de Monsieur GUTAJ Smajl, un terrain d'une superficie de 4 500 m^2 (une partie de la parcelle AD 573) pour le pâturage de son cheval de trait.
Une convention entre Monsieur GUTAJ et la Commune de Pontfaverger-M., sera signée et renouvelée tous les ans. Le Conseil Municipal accepte le principe des balades à cheval lors des festivités Pontfabriciennes et autorise la mise à disposition d'une partie de la parcelle AD 573 pour le pâturage du cheval. Le Maire est autorisé à signer la convention établie.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 voix POUR.

Demande de subvention « combinés multisports »

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à l'acquisition d'équipements sportifs (2 combinés multisports : hand, foot, basket), évalués à 4298 € HT.
Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune et une subvention escomptée du Conseil Général de la Marne.

Le Conseil Municipal adopte le projet et décide la réalisation de cet achat pour 2015 pour un montant HT de 4298 €. Il approuve le financement présenté par le Maire et l'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Marne.

ADOPTÉ : à l'unanimité de ces membres, 15 voix POUR.

Recensement de la population sur la commune achevé le 14 février 2015.

Les trois agents recenseurs vous remercient pour l'accueil que vous leur avez réservé lors du recensement.

Ecole = CCRS

Pour toute demande concernant la vie scolaire (cantine, aménagement et travaux dans les écoles, gestion des sorties scolaires, matériels et équipements, …), veuillez vous adresser à la Communauté de Communes des Rives de la Suippes à Bétheniville, qui en a la compétence au : 03.26.40.53.95.

Elections départementales 2015 (ex-cantonales)

Chaque canton (celui de Mourmelon pour notre village) élira deux conseillers départementaux (anciens conseillers généraux), ce binôme sera obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Rendez-vous au bureau de vote :
le **dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour et
le **dimanche 29 mars** pour le second tour.
Ouverture du bureau de 8h à 18h.

« Je Suis Charlie »

A l'initiative de M. Grisouard, Président de la Communauté de Communes, dimanche 11 janvier, le rassemblement sur la Place de la Mairie, à Bétheniville, a réuni de nombreux habitants. Munis d'affichettes, de panneaux, de dessins humoristiques, l'assemblée a fait une minute de silence puis a ensuite participé à une marche de recueillement.
L'ensemble du conseil municipal tient à remercier tous ceux qui ont pu être présents pour réaffirmer leur attachement aux principes de laïcité et aux lois de notre pays.

Sainte Barbe

Dans son allocution d'accueil, le Maire, Damien GIRARD, a remercié les présidents des associations du village pour leur dynamisme.
Il a également listé les différentes actions et projets menés depuis sa récente élection.
Le chef de corps, Denis ROUY, a pris la suite et a remercié les pompiers et leurs épouses d'être présents. Il a fait un bilan de l'année 2014. Il a honoré 2 pompiers de son équipe : Le capitaine médecin Dominique BESSON (médaille de vermeil pour 25 ans de service), le sapeur Marcel DEFFERARD (médaille d'or pour 30 ans de service).
Evelyne MAUVAIS a été remerciée pour toutes ses années de travail à la Poste de Pontfaverger-M. ; elle a été félicitée pour son dévouement et sa générosité auprès des clients.

VIE LOCALE

« Comme en 14 ! » À la salle des fêtes
Dimanche 15 février 15 h
Entrée 5 € pour + de 12 ans

Cette pièce de théâtre témoigne du courage de ces femmes qui ont continué à vivre quand tout n'était que mort et anéantissement autour d'elles, qui en forçant la vie, ont su offrir à tous ceux qui souffraient, un sourire, un mot, une chanson. Des femmes qui, face à l'horreur de l'incompréhensible, ont voulu conserver malgré tout, leur confiance en l'Homme !

Grainothèque

Semences à Partager

Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent

Et si on partageait ?

Dans nos jardins, nous avons des plantes qui se reproduisent, un peu trop vite parfois !
Au fur et à mesure du temps qui passe, les jardiniers se trouvent avec des plantes et des graines dont ils ne savent que faire. Ne les jetez pas ! Gardez-les pour la 1ère Grainothèque de notre village.
Dimanche 22 mars de 14H à 16H30, nous vous invitons à venir avec les graines et plantes dont vous disposez et qui pourraient intéresser d'autres jardiniers ; lieu d'échanges et de partages, la cour de la Mairie sera aménagée pour l'événement.
Un café sera offert aux participants.

Carnaval école maternelle

Les enfants seront heureux de vous montrer leurs déguisements sur le thème des jeux de cartes, le **jeudi 23 avril 2015** vers 14h45 place de la Mairie.

Judo Club Pontfaverger-M

Jackie Lourdez et Christophe Haulin ont reçu leur diplôme pour le deuxième Dan et Olivier Ducquenois celui pour son premier Dan.
Bravo et félicitations à nos Judokas !

Pâques, Chasse aux œufs

Le CCAS prévoit une chasse aux œufs réservée aux enfants de Pontfaverger-M au parc communal le **samedi 28 mars 2015.**

CINEMA à la Salle des Fêtes
Le jeudi 19 février 2015 A 20H
Tarif adulte: 6,00 € - Tarif réduit: 3,50 €

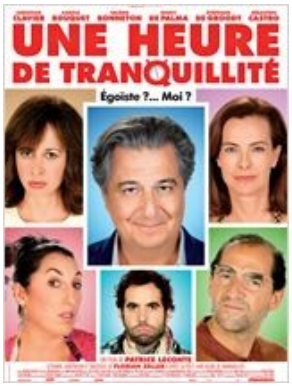

Michel, passionné de jazz, vient de dénicher un album rare qu'il rêve d'écouter tranquillement dans son salon. Mais le monde entier semble s'être ligué contre lui …

Manipulateur, menteur, Michel est prêt à tout pour avoir la paix. Est-il encore possible, aujourd'hui, de disposer d'une petite heure de tranquillité ?

Recherche adhérents

Le Club des Anciens recherche des adhérents.
Merci de prendre contact avec Mme Courgnaud au 03.26.84.02.93

Village propre

Pour la 4ème année, vous êtes conviés à une matinée de « nettoyage de printemps » sur le territoire de notre commune le **samedi 21 mars 2015 dès 8h30.**
Rendez-vous place de la Mairie.
Tous les participants seront conviés à un apéritif barbecue.